

MAITRE FRANK THELOT

Commissaire-Preneur Judiciaire 17, Bd du Chail 85200 Fontenay le Comte - SVV 2002-260

Tél : 02.51.69.04.10 Fax : 02.51.69.84.44 www.thelot.fr

Jeudi 2 Avril à 15h – LJ JOKER SOLUTIONS

Les Bretellieres 85300 CHALLANS



1	Véhicule Peugeot Expert FT 220 immatriculé CA-131-SP , carte grise Atouttransp du 04/05/2000, CTTE, fourgon, Go, 7cv, ayant plus de 430 000kms; véhicule vendu sans contrôle technique à charge à l'acheteur de faire le nécessaire pour l'immatriculer
2	Véhicule Peugeot Expert immatriculé CB-422-BE , carte grise Atouttransp du 11/12/2007, CTTE, fourgon, Go, 5cvn ayant plus de 230 000 kms; véhicule vendu sans contrôle technique à charge à l'acheteur de faire le nécessaire pour l'immatriculer
3	Véhicule Peugeot Expert immatriculé CA-376-SP, carte grise du 19/03/2007, CTTE, fourgon, Go, 8cv, ayant plus de 430 000kms, véhicule vendu sans contrôle technique à charge à l'acheteur de faire le nécessaire pour l'immatriculer
4	Véhicule Peugeot immatriculé CB-122-HN, carte grise du 08/01/2008, CTTE, fourgon, Go, 5cv, véhicule gagé ,véhicule vendu sans contrôle technique à charge à l'acheteur de faire le nécessaire pour l'immatriculer
5	Véhicule Renault Trafic immatriculé 5333 YF 85, carte grise du 03/09/2008, CTTE, fourgon, Go, 7cv ,véhicule vendu sans contrôle technique à charge à l'acheteur de faire le nécessaire pour l'immatriculer

Extrait des CONDITIONS DE VENTE.

Du fait de participer aux enchères les adjudicataires acceptent les conditions de vente . La vente a lieu expressément au comptant. Paiement exigible en espèces, par chèque bancaire certifié ou avec lettre accreditive de banque, accompagné de deux pièces d'identité. Pas de délivrance des bordereaux en vente sur place, disponibles à J+1 à l'étude et/ou envoyés par fax ou mail uniquement. Frais en sus du prix d'adjudication : 14.40 % TTC- Lot vendu au Tarif 1 (avec TVA récupérable).- L'adjudicataire est responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée, quelles que soient les circonstances. - La vente a lieu sans garantie, une exposition permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication., les lots étant vendu dans l'état où ils se trouvent . L'enlèvement des lots se fait en fin de vente et dans la journée uniquement ; L'enlèvement se fera par les adjudicataires en bon père de famille sans détériorer les lieux, à charge pour eux de rembourser les dégâts éventuels qui pourront être imputés sur leur règlement par le Commissaire-preneur . Nos listes ne sont pas exhaustives.

